

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10063

Société : 88866

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : OUAJAD MOHAMED

Date de naissance : 01/01/1995

Adresse : Casablanca, Maroc

Tél. : 06 74 11 67 08

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, C<sup>o</sup> 1<sup>er</sup> Passage Prince  
Ettaâa H. Hissam - Casablanca  
Tél. : 0522 90 98 07

Date de consultation : 08/10/2021

Nom et prénom du malade : OUAJAD MOHAMED

Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Bronchite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : .....

Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) : .....



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08	C	—	150,00	Docteur Omar BENNOUAF Médecin Générale p. 65 N°53, 2 <sup>e</sup> étage, Prince Mohamed V, Casablanca Téléphone: 3522 90 98 07
10				
21				

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
MACIE CINEMA ANFA Boulevard Sintayeb Bd. Sidi Abderrahmane Hay El Hana - Casablanca T : 0524 21 10 00	08.10.2021	320.40

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000	G	21433552 00000000
D		35533411	B	00000000 11433553
G				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale  
Echographiste

Diplômé d'Echographie Gé  
de la Faculté de Médecine de Mont  
Ex. Médecin des F.A.F  
Attestation de DIU

ZINASKIN® 45 mg

PPV 400H90 EXP 08/2024  
LOT 15038 86

20 comprimés effervescents

الدكتور عمر بنونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى

من كلية الطب بموبيلي بفرنسا

طبيب سابق في "القوة المسلحة الملك

شهادة في وضع اللوب - العملية الصا

Vita C1000®

PPV 150H30  
EXP 07/2024  
LOT 16080 71

Casablanca, le 08/10/21

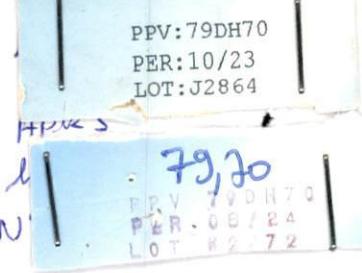
Mr MOHAMED ou AJAD

79.70 x 2 AZ 500 mg

Vita C1000®

PPV 15DH30  
EXP 08/2024  
LOT 18041 11

15.30 x 2 Vita C 1000 mg



40.90 Zinaskin 1 cp/j

89.50

D 1 cp/j

20 goutt/j

320.40

Docteur Omar BENNOUNA  
Médecine Générale  
Rue 65 N°53, 2<sup>ème</sup> Etg Passage Prince  
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca  
Tél.: 0522 90 98 07

PHARMACIE CINEMA ANFA  
Dr. N. 2024 BENTAYEB  
141 Bis Bd. Sidi Abderrahmane  
Hay El Hana - Casablanca  
Tél. 05 22 36 87 62

زنقة 53، الطابق الثاني - م默برانس - التعاون - الحي الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 07 98 22 05

Rue 65 - N° 53, 2<sup>ème</sup> Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 في حالة الإستعجال: